



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 23 MAI 2020**

Les membres du Conseil municipal de CARGESE, régulièrement convoqués le dix-neuf mai deux mille vingt, sont réunis, l'an deux mille vingt, le vingt-trois mai, à dix heures, en la salle des fêtes communale, au nombre prescrit par la loi.

Membres : 15

N°2020/14

MEMBRES PRÉSENTS :	
FRIMIGACCI Lucie	POGGI Dominique
FRIMIGACCI-PERONI Emmanuelle	ALESSANDRI Jérôme
CINOTTI Sandrine	SUSINI Ange
GARIDACCI François	ZANNETTI Pierre
ALESSANDRI Stéphanie	NEGRONI-DESINI Vannina
COLONNA DE LECA CRISTINACCE Frédéric	DRAGACCI-CODACCIONI Hélène
PAOLI Jean-Paul	ZANETTACCI Alexia
MIGEVANT Pierre-Jean	
SECRÉTAIRE DE SÉANCE	
ZANNETTI Pierre	

OBJET : Fixation du nombre d'adjoints au Maire.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-1, L.2121-7 et L.2122-1 à L.2122-12 ;

Vu les procès-verbaux de l'élection municipale du 15 mars 2020 ;

Le Maire expose à l'Assemblée délibérante que celle-ci doit procéder à la détermination du nombre d'adjoints.

Le Maire rappelle que ce nombre ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal, soit être supérieur à quatre, et que, lors de la mandature précédente, la commune disposait de quatre adjoints.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE de fixer à quatre le nombre d'adjoints au Maire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour 15

Le Maire,
François GARIDACCI

